

DOSSIER DE POSITIONNEMENT FACULTATIF

Préambule

Le positionnement est un moment important de la formation : il permet au stagiaire qui le souhaite de faire état de ses compétences actuelles pour éventuellement bénéficier d'un allègement de formation. C'est donc bien **une démarche facultative**.

Attention, l'allègement ne porte que sur la formation : **le candidat bénéficiant d'un allègement de formation devra toutefois passer l'ensemble des épreuves de certification**.

La démarche

Le candidat qui souhaite obtenir des allègements de formation complète, dans les cases prévues à cet effet, les différentes expériences, formations ou compétences qu'il possède **au regard des contenus de formation**.

Par ailleurs, **ces éléments relatés par le candidat doivent être dûment justifiées** (fiches de paie, attestation de l'employeur ou du président d'association, etc...), les déclarations sur l'honneur n'étant pas recevables.

Le candidat veillera également à **joindre une copie de l'ensemble des diplômes** qu'il a obtenus et qui pourraient venir appuyer son positionnement (BEES, BPJEPS, diplômes d'animation, diplômes universitaires, etc...)

Les contenus de formation du DEJEPS :

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

- Méthodologie de projet ;
- Préparation et mise en œuvre d'un projet individuel de développement ou de promotion de l'activité ;
- Connaissance du contexte socioprofessionnel et de l'environnement de pratique ;

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en place d'un projet d'action

- Notions de base de comptabilité-gestion ;
- Eléments de gestion des ressources humaines et de management dans l'entreprise ;
- Connaissance des éléments juridiques liés à l'environnement de travail (règlementations, structures juridiques des entreprises etc...);

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en vol libre

- Pédagogie appliquée aux niveaux de pratique Blanc à Marron;
- Eléments d'amélioration de la performance et d'entraînement ;
- Eléments de connaissance et pédagogie spécifique de la formation de cadres ;
- Pédagogie spécifique liée aux publics particuliers (personnes en situation de handicap, jeunes)

UC 4 A et B: Etre capable d'encadrer la discipline sportive définie dans l'option (parapente ou delta) en sécurité

- Perfectionnement technique individuel en vol de distance, en pilotage avancé et en biplace, y compris avec emport de passagers en situation de handicap.
- Perfectionnement en pédagogie, utilisation de la vidéo ;
- Connaissance et entretien du matériel
- Connaissance des contextes juridique et réglementaire liés spécifiquement à l'enseignement du vol libre



DEJEPS Perfectionnement sportif, mention vol libre,
option parapente / deltaplane
Tests de sélection – sept. 2026



RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'ALLÈGEMENT

	Expérience ou diplôme ou formation	Lieu de réalisation si expérience ou formation	Date(s)
UC1 : - Méthodologie & mise en place de projet - Contexte socio-professionnel			
UC2 : - Comptabilité – gestion - Management / ressources humaines - Eléments juridiques			
UC3 : - Enseignement niveau blanc à marron, - Formation de cadres - Publics particuliers			
UC4 A (parapente) : - Pratique du biplace handi - Développement matériel - Contexte juridique/réglementation lié à l'enseignement.			
UC4 B (deltaplane) : -Pratique du biplace delta -Développement matériel -Contexte juridique/réglementation liée à l'enseignement.			